

Règles et Cadre de vie

A Fréjeville nous mettons un point d'honneur à vivre ensemble dans le respect de chacun. Afin que toutes les familles, les promeneurs et les sportifs puissent profiter du village dans de bonnes conditions, il est important de respecter certaines règles :

Tonte et travaux bruyants

Pour respecter le repos de vos voisins :

Lundi-vendredi : 8h-12h / 14h-19h
Samedi : 9h-12h / 15h-19h
Dimanche et jours fériés : 10h-12h

Brûlage des déchets verts

L'écobuage est interdit toute l'année sauf pour les agriculteurs où il est interdit du 15 mai au 15 octobre. Porter vos déchets verts en déchetterie permet de les valoriser (compost et bois énergie).

Stationnement et circulation


Merci de respecter les accès, les trottoirs et les propriétés des voisins.

Déjections canines

Les crottes de chiens doivent être ramassées par les propriétaires sur tout espace publique même enherbé.

Respect des promeneurs et joggeurs

Il est également primordial de respecter les promeneurs et les joggeurs en s'assurant qu'ils puissent pratiquer leurs activités en toute tranquillité.

 Cela vaut aussi pour les femmes qui font leur jogging. Sifflements, remarques, gestes ou comportements déplacés à leur égard ne sont pas une « plaisanterie » : c'est de l'outrage sexiste, puni par la loi (jusqu'à 3 000 € d'amende). Soyons un village où tout le monde peut se promener sans crainte.

En règle générale, une haie qui dépasse, un tas de déchets en bord de chemin, un chien en liberté qui effraie... Ces petites choses du quotidien peuvent vite créer des tensions. Un geste simple, une parole aimable font souvent toute la différence.



Merci à tous pour votre compréhension et votre engagement !

FREJEVILLE Infos



Votre bulletin d'information municipale MAI 2026



Chères habitantes, chers habitants,

Votre commune évolue et continue d'avancer.

Dans ce bulletin, découvrez les dernières actualités, les projets en cours et les rendez-vous à ne pas manquer.

Bonne lecture à toutes et à tous !

SOMMAIRE

Vie municipale : indemnités des élus.....	p.2
Agenda : 8 mai 1945 et Bar'Oc 2026.....	p.2
Infos pratiques : travaux voirie et modification horaires mairie.....	p.3
Campagne de stérilisation/identification des chats errants.....	p.3
Vie quotidienne : rappel règles cadre de vie.....	p.4



Indemnités du Maire et des Adjoint

Lors de la réunion du Conseil municipal du 31 mars 2026, par choix et engagement envers la commune, le Maire et ses Adjoint ont renoncé volontairement à percevoir leurs indemnités à hauteur du plafond légal autorisé.

Celles-ci représentent ainsi environ 54 % des montants auxquels les élus peuvent prétendre et restent inchangées depuis le précédent mandat.

Cette décision traduit une volonté de gestion rigoureuse des finances communales et permet de dégager une économie de plus de 20 000 € par an, une somme qui sera directement réinvestie dans les projets et les investissements de la commune.



TAUX DES INDEMNITÉS

FONCTION	TAUX DU POINT D'INDICE MAXIMUM	TAUX DU POINT D'INDICE RETENU
Maire	44,30 %	25,15 %
1 ^{er} Adjoint	11,77 %	6,75 %
2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Adjoint	11,77 %	5,80 %

Commémoration 8 mai 1945

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le dimanche 10 mai 2026 à 11h00.

Monsieur le Maire Frédéric Maurel et l'association "Souvenir, reconnaissance et liberté" invitent les Fréjevilloises et Fréjevillois à participer nombreuses et nombreux à la cérémonie commémorative.

- 11h00 : Monsieur le Maire déposera une gerbe sur le monument aux morts de la commune.
- À l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié sera offert par la municipalité à la salle Fabre.

L'association "Souvenir, reconnaissance et liberté" vous attend nombreuses et nombreux avec vos enfants pour chanter le refrain de la Marseillaise ensemble.



Nouvelle saison du Bar'Oc

Le Bar'Oc reprendra ses activités festives le dimanche 17 mai 2026 à partir de 18h. On vous attend nombreuses et nombreux!

Le programme vous sera transmis ultérieurement (restauration, ambiance/musique).

Aménagement temporaire des horaires ouverture Mairie

Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sont modifiés :

- Fermeture exceptionnelle au public les lundis et mardis jusqu'à septembre 2026
- Accueil les mercredis et vendredis: 9h30 à 12h30 / 14h à 17h.



Travaux entre Le Pujol et Persipo

Des travaux de voirie auront lieu du lundi 4 mai 2026 jusqu'à la fin du mois de juin. Ils concernent le remplacement d'une conduite d'eau potable sur près de 900 m linéaires, réalisés par le SIAEP Vielmur St-Paul, la route sera fermée tous les jours entre 8 et 17h.



Une déviation sera mise en place. Pour rejoindre le Pujol, merci de passer par l'entrée du centre bourg et Hourmine.

Accès riverains maintenu.

Campagne de stérilisation/identification des chats errants

Une campagne de trappage, de stérilisation et d'identification des chats errants sera bientôt mise en place sur la commune, conformément à un arrêté municipal.

Cette action est menée en partenariat avec l'association O'Bonheur des Chats et la Fondation 30 Millions d'Amis, pour limiter la prolifération des chats errants et améliorer leur bien-être.

Nous appelons les propriétaires de chats apprivoisés à la plus grande vigilance. Il est demandé de garder les animaux à l'intérieur durant cette période s'ils ne sont pas identifiés. Nous rappelons que l'identification des chats est obligatoire. Tout animal capturé, non identifié, pourra être stérilisé et identifié. Les frais engagés seront alors à la charge du propriétaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération.

